

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 9

2 janvier 2015

SOMMAIRE

ALMAGEST Wealth Management S.A. ..	407	Ispat Inland S.à r.l.	390
An&F S.à r.l.	394	Jager Financement S.A.	390
Anthill S.A.	388	Jardinier Paysagiste F&S S. à r.l.	390
Apple Tree Investments S.à r.l.	402	KBC Bonds	389
AREIM Holding 1 S.à r.l.	387	Lemon Tree S.A.	390
AREIM TopHolding S.à r.l.	387	Luximmatriculation S.A.	389
Armatures S.à r.l.	387	Medicaltec Sàrl	413
Arpari Cavo Luxembourg S.A.	389	Munroe K Luxembourg S.A.	391
atHome International S.A.	393	Parlux S.à r.l.	409
August Lux Holding Company	396	Rayburn Property S.à r.l.	386
Banque Havilland S.A.	386	REMONDIS DATA Office	386
B.C.B. Bureau Conseil en Bâtiment S.à r.l.	386	Serti S.A.	391
Boston Company S.A.	387	Sorrento S.A. SPF	392
Brassica Midco S.A.	386	Sud-Est Patrimoine Investissement S.A.	388
Brassica Topco S.A.	432	Sudring S.A.-SPF	392
CCP III German Logistics S.à r.l.	414	Suisimmo	388
Episo 3 Blue Drei S.à r.l.	420	Third Millenium Company S.A.	391
HeidelbergCement Holding S.à r.l.	404	Trexim S.à.r.l.	392
Helca S.A.	393	Unleveraged European ABS S.A.	392
International Financing Luxembourg S.A.	393		

Rayburn Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 112.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014197832/10.

(140220577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

REMONDIS DATA Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197833/10.

(140221003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.029.

Banque Havilland S.A. a déposé le 11 décembre 2014 une nouvelle liste de signataires autorisés.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Banque Havilland S.A

Signature

Référence de publication: 2014198081/11.

(140221475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Brassica Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.717.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 10 décembre 2014

Il a été décidé en date du 10 décembre 2014 de renouveler le mandat de la société Ernst & Young, en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée qui approuvera les comptes au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198092/11.

(140222114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

B.C.B. Bureau Conseil en Bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7670 Reuland, 19, Um Beschelchen.
R.C.S. Luxembourg B 55.310.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014198078/12.

(140221538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

AREIM Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198067/10.

(140221415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

AREIM TopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 121.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198068/10.

(140221497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Armatures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4192 Pontpierre, rue de Schiffflange.
R.C.S. Luxembourg B 175.101.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2014

Les associés de la société Armatures S.à.r.l. ont décidé, en date du 9 décembre de prendre les résolutions suivantes:
Les associés décident d'accepter la démission de:

- Monsieur Pascal MANSARD, né le 25 décembre 1966 à Longwy, demeurant F-57970 Yutz, 21, rue Pasteur
de son mandat de gérant avec effet au 2 décembre 2014.

Pour extrait conforme,
Pontpierre, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198070/14.

(140221580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Boston Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 71.472.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision du conseil d'administration en date du 5 décembre 2014

1. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Katia CAMBON, administrateur et présidente du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Julien NAZEYROLLAS a été élu comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Boston Company S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014198091/20.

(140221723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Suisimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.162.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 29 octobre 2014

M Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Katia CAMBON, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SUISIMMO S.A.*

Un mandataire

Référence de publication: 2014198663/17.

(140221908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Anthill S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.541.

—
Extrait des décisions prises par l'Associé unique de la Société en date du 10 novembre 2014

- Suite à la démission à partir du 15 novembre 2014 d'Intruma Corporate Services S.à r.l. en tant qu'Administrateur et avec représentant permanent Monsieur Maarten van de Vaart, Monsieur Michel Oosterlinck, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et né le 17 avril 1955 à Tienen (Belgique) est nommé administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui approuve les comptes de 2016;

- La nomination de Madame Mireille Herbrand, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société à partir du 12 mai 2014 a été ratifié pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui approuve les comptes de 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198061/18.

(140221898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Sud-Est Patrimoine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 107.771.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la procédure de liquidation n°L-8383/12 de la société anonyme SUD-EST PATRIMOINE INVESTISSEMENT S.A., en abrégé S.E.P.I. S.A., dont le siège social L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet a été dénoncé en date du 16 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107771

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014198662/19.

(140222157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 39.062.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 10 décembre 2014

L'Assemblée réélit Deloitte Audit, en tant que réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014197600/13.

(140220403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Luximmatriculation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 31A, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 74.207.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 juin 2014 au siège social de la société

Résolutions

L'Assemblée Générale prend acte de la démission au poste d'administrateur de Mademoiselle Mathilde Naisse née le 3 mai 1989 à Sedan (France) et demeurant professionnellement à L-5650 MONDORF-LES-BAINS, 31A, Route de Remich et nomme en son remplacement Madame Eva Jermakova née le 25 juillet 1983 à Zlin (République Tchèque) et demeurant professionnellement à L-5650 MONDORF-LES-BAINS, 31 A, Route de Remich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197623/15.

(140220519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Arpari Cavo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1270 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 166.180.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg le 17 novembre 2014 en remplacement de l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 novembre 2014 (140204319), référence de publication: 2014178237/23.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 17 novembre 2014 que:

1. Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 12, rue de Bastogne, L-1217 Luxembourg.
2. Révocation de Monsieur Vivian CALLAY de son mandat d'administrateur.
3. Nomination de Monsieur Lassana TRAORE, né le 02 août 1987 à Bamako, Mali, demeurant professionnellement à 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg comme nouvel administrateur.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2017.

4. Révocation de VBRC S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.

5. Nomination d'un commissaire aux comptes, la société TOP EDGE MANAGEMENT SERVICES CORP., une société anonyme de droit bélizien ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Office 1, P.O. Box 2522, Belize City, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro No. 131.068.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198071/26.

(140221959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Jager Financement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.502.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197586/10.

(140221059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Jardinier Paysagiste F&S S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schifflange, 89, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 162.670.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014197587/10.

(140220408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Lemon Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.866.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'Administration tenu le 13 novembre 2014

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour LEMON TREE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014197630/13.

(140220870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Ispat Inland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.485.796.680,59.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.171.

En date du 10 novembre 2014, l'associé de ISPAT INLAND S.à r.l., la société de droit néerlandais MITTAL STEEL US HOLDINGS BV, avec siège social au 70 Eemhavenweg, NL-3089 KH Rotterdam a été liquidée. En conséquence, tous ses droits, obligations et avoirs ont été transférés à la société de droit suédois MITTAL STEEL HOLDING AB, avec siège social à Norra Vallgatan 70, SE-21122 Malmö, inscrite à l'Office du Registre des Sociétés Suédoises sous le numéro 5566590153.

Dès lors, MITTAL STEEL HOLDING AB détient les 934.438.640 parts sociales de ISPAT INLAND S.à r.l.

A ce jour, les deux seuls et uniques associés de ISPAT INLAND S.à r.l. sont:

- MITTAL STEEL HOLDING AB, avec siège social à Norra Vallgatan 70, SE-21122 Malmö, détenant 934.438.640 parts sociales,

- ArcelorMittal, avec siège social au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, détenant 240.485.204 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197581/21.

(140220372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Serti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 52.347.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'Administration tenu le 14 novembre 2014

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour SERTI S.A.

Signature

Référence de publication: 2014197874/13.

(140220945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Third Millenium Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 66.574.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme:

- THIRD MILLENIUM COMPANY s.a. (B66574) , avec siège social à L-3739, Rumelange,41, rue des Martyrs, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2014197928/18.

(140220872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.325.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014

Est nommé administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur de catégorie A démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197696/23.

(140220851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Sorrento S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.951.

Les comptes annuels de la période du 21/12/2012 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014197885/10.

(140220931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

Par la présente, je vous informe de ma démission en qualité d'administrateur de la structure Unleveraged European ABS S.A. avec effet au 31.12.2014.

Le 11/11/2014.

Frances Hutchinson.

Référence de publication: 2014197942/10.

(140220468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Sudring S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.508.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2014

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur de la société pour la durée de trois ans, Mme FREDERICKX Lutgarde, demeurant à Cockerillkaai 11-13-15, B-2000 Antwerpen.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2014197899/14.

(140220382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Trexim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 38.366.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société TREXIM S.à r.l. avec siège social à 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge, et liquidateur Maître Georges HELLENBRAND, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 décembre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Maître Georges HELLENBRAND

Le liquidateur

Référence de publication: 2014197935/20.

(140220489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Helca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 154.217.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 02 décembre 2014

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Pour la société
HELCA S.A.

Référence de publication: 2014198310/12.

(140221331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

International Financing Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.743.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'Administration tenu le 13 novembre 2014

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour INTERNATIONAL FINANCING LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2014197572/13.

(140220864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

atHome International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.411.

Resolutions taken by the sole shareholder of the company on the 30th october 2014

In the year two thousand fourteen, on the thirty day of October, the sole shareholder of the company atHome International S.A. (hereafter the "Company"), met at the registered office and took the following resolution:

The sole shareholder decides to appoint a new director: Mr Owen James WILSON, born on 20/03/1964 in Cohuna (Australia), and residing at AU-3142 VIC, Toorak, 25, Linlithgow road.

The mandate of the director is valable until the annual general meeting to be held in 2016.

The sole shareholder

Suit la traduction en langue française:

Résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle réunie en date du 30 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le trente octobre, l'actionnaire unique de la société ATHOME GROUP S.A., susvisée, s'est réuni au siège social et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Paul Nicholas GORDON, né le 08/03/1973 à Geraldine (Nouvelle Zélande), et demeurant à AU-3930 Mount Eliza, 20, Mountain View Road.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Owen James WILSON, né le 20/03/1964 à Cohuna (Australie), et demeurant à AU-3142 VIC, Toorak, 25, Linlithgow road.

Son mandat est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour extrait conforme

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2014198005/27.

(140221923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

An&F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 4, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 192.565.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Fatiha MOUFTANE, épouse LAGRET, née à Casablanca (Maroc), le 26 juillet 1965, demeurant à F-54720 Lexy, 4, rue Voltaire (France).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "AN&F S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Weiler-la-Tour (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Fatiha MOUFTANE, épouse LAGRET, pré-qualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-5772 Weiler-la-Tour, 4, rue de Hassel.
2. Madame Fatiha MOUFTANE, épouse LAGRET, employée privée, née à Casablanca (Maroc) le 26 juillet 1965, demeurant à F-54720 Lexy, 4, rue Voltaire (France), est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MOUFTANE LAGRET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 décembre 2014. LAC/2014/57873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196530/134.

(140220063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

August Lux Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.376,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.704.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of August Lux Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixteen thousand three hundred seventy-five United States Dollars (USD 16,375) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167704 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1119 on May 3, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended and fully restated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1357 on June 1, 2012.

There appeared:

- 1) August Cayman Intermediate Holdco, Inc., an exempted company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-266689 and having

its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (Shareholder 1); and

2) Sensor-Nite N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap), duly organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Industrielaan 24, 2250 Olen, Belgium, registered with the Register of Legal Entities (Turnhout) under number 0459.846.910 (Shareholder 2 and, together with Shareholder 1, the Shareholders),

The Shareholders are represented by Regis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the issued shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. reclassification of the existing class A to class J shares as ordinary shares;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand three hundred seventy-five United States Dollars (USD 16,375), represented by one hundred sixty-three thousand seven hundred fifty (163,750) ordinary shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each, to sixteen thousand three hundred seventy-six United States Dollars (USD 16,376) by way of the issuance of ten (10) new ordinary shares of the Company having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;

4. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 3. above by way of a contribution in kind;

5. amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 2 and 3. above;

6. amendment and restatement of articles 8 and 24 of the Articles;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the reclassification of the existing shares and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire capital being represented at the Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare having a perfect knowledge of the agenda, which has been provided to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to reclassify the existing one hundred sixty-three thousand seven hundred fifty (163,750) shares consisting of ten (10) classes of shares, being class A to class J shares, of sixteen thousand three hundred seventy-five (16,375) shares each and having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each, as one hundred sixty-three thousand seven hundred fifty (163,750) ordinary shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.

The Shareholders acknowledge that, as a result of the above resolution, the share capital of the Company amounting to sixteen thousand three hundred seventy-five United States Dollars (USD 16,375) is now represented by one hundred sixty-three thousand seven hundred fifty (USD 163,750) ordinary shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand three hundred seventy-five United States Dollars (USD 16,375), represented by one hundred sixty-three thousand seven hundred fifty (163,750) ordinary shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each, to sixteen thousand three hundred seventy-six United States Dollars (USD 16,376) by way of the issuance of ten (10) new ordinary shares of the Company having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the subscription and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, Shareholder 1, represented as stated above, declares to subscribe for ten (10) new ordinary shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each and to fully pay them up by way of a contribution in kind, consisting of two receivables in an aggregate amount of three hundred sixty-four million six hundred seventy-five thousand one hundred fifty-five United States Dollars and sixty-nine cents (USD 364,675,155.69), that Shareholder 1 holds against (i) of August LuxUK Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 16,375.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.757, and (ii) of August US Holding Company, Inc., a Delaware company, having its headquarters at 9635 Maroon Circle, Suite 420, Englewood, Colorado 80112, U.S.A. (the Receivables), which will be allocated as follows:

- an amount of one United States Dollar (USD 1) to the share capital account of the Company; and
- an amount of three hundred sixty-four million six hundred seventy-five thousand one hundred fifty-four United States Dollars and sixty-nine cents (USD 364,675,154.69) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced inter alia, by (i) the interim balance sheet of the Shareholder 1 dated October 28, 2014, signed for approval by the management of the Shareholder 1 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate dated October 28, 2014 signed by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company (Certificate).

The Certificate states in essence that:

- “the Receivables contributed by Shareholder 1 to the Company are shown on the attached balance sheet as per October 28, 2014 (the Balance Sheet);
- Shareholder 1 is the sole owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- the Receivables are certain and will be due and payable on their respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivables contributed to the Company per the attached Balance Sheet is at least valued at three hundred sixty-four million six hundred seventy-five thousand one hundred fifty-five United States Dollars and sixty-nine cents (USD 364,675,155.69) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Receivables contributed to the Company;
- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by Shareholder 1 to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivables by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables.”

The Certificate and the Balance Sheet, after signature ne varietur by proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at sixteen thousand three hundred seventy-six United States Dollars (USD 16,376), represented by one hundred sixty-three thousand seven hundred sixty (163,760) ordinary shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, and these articles of association.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate article 8 and 24 of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these articles of association.”

“ **Art. 24.** Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the board of managers must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the board of managers must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the board of managers has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the board of managers."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the reclassification of the existing shares and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour d'octobre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de August Lux Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de seize mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 16.375) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167704 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant du 9 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1119 du 3 mai 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés et intégralement reformulés suivant un acte du notaire instrumentant du 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1357 du 1 juin 2012.

Ont comparu:

1) August Cayman Intermediate Holdco, Inc., une société constituée selon les lois des Iles Cayman immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-266689 et dont le siège social est établi à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman (l'Associé 1); et

2) Sensor-Nite NV, une société anonyme (naamloze vennootschap) dûment constituée et existant selon les lois de Belgique, dont le siège social est établi à Industrielaan 24, 2250 Olen, Belgique, immatriculée au Registre des Personnes Morales (Turnhout) sous le numéro 0459.846.910 (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés).

Les Associés sont représentés par Régis Galiotto, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, qui, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent l'intégralité du capital social de la Société; et

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. reclassification des parts sociales des classes A à J existantes en parts sociales ordinaires;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de un dollar américain (USD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 16.375) représenté par cent soixante-trois mille sept cent cinquante (163.750) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de

dix cents (USD 0,10) chacune, à seize mille trois cent soixante-seize dollars américains (USD 16.376) par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune;

4. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises telle que mentionnée au point 3. ci-dessus par un apport en nature;

5. modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux points 2. et 3. ci-dessus;

6. modification et refonte des articles 8 et 24 des Statuts;

7. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la reclassification des parts sociales existantes et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à cette Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissent parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de reclasser les cent soixante-trois mille sept cent cinquante (163.750) parts sociales existantes, comprenant dix (10) classes de parts sociales, soit les parts sociales de classe A à J, de seize mille trois cent soixante-quinze (16.375) parts sociales dans chaque classe, ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune, en cent soixante-trois mille sept cent cinquante (163.750) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune.

Les Associés prennent acte qu'en conséquence de la résolution ci-dessus, le capital social de la Société s'élevant à seize mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 16.375) est désormais représenté par cent soixante-trois mille sept cent cinquante (163.750) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un dollar américain (USD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 16.375) représenté par cent soixante-trois mille sept cent cinquante (163.750) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune, à seize mille trois cent soixante-seize dollars américains (USD 16.376) par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver et enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur de dix cents (USD 0,10) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de deux créances d'un montant total de trois cent soixante-quatre millions six cent soixante-quinze mille cent cinquante-cinq dollars américains et soixante-neuf cents (USD 364.675.155,69) que l'Associé 1 détient envers (i) August LuxUK Hodling Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 16.375 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.757, et (ii) August US Holding Company, Inc., une société du Delaware, ayant son adresse au 9635 Maroon Circle, Suite 420, Englewood, Colorado 80112, USA (les Créances), qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de un dollar américain (USD 1) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de trois cent soixante-quatre millions six cent soixante-quinze mille cent cinquante-quatre dollars américains et soixante-neuf cents (USD 364.675.154,69) au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature des Créances est documentée entre autres par (i) un bilan intérimaire de l'Associé 1 daté du 28 octobre 2014 signé pour accord par la gérance de l'Associé 1 (le Bilan) et un certificat daté du 28 octobre 2014 signé par la gérance de l'Associé 1 et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Il ressort essentiellement du Certificat que:

- «Les Créances apportées par l'Associé 1 à la Société sont indiquées sur le bilan au 28 octobre 2014 ci-joint (le Bilan);
- L'Associé 1 est le propriétaire des Créances, le seul titulaire des Créances, et peut librement disposer des Créances;

- les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société conformément au Bilan annexé sont estimées au moins à trois cent soixante-quatre millions six cent soixante-quinze mille cent cinquante-cinq dollars américains et soixante-neuf cents (USD 364.675.155,69) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur des Créances apportées à la Société n'a eu lieu;
- les Créances apportées à la Société sont librement cessible par l'Associé 1 à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et
- toutes les formalités requises consécutives au transfert de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé 1 et, suite à l'apport des Créances par l'Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit des Créances.»

Le certificat et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize mille trois cent soixante-seize dollars américains (USD 16.376) représenté par cent soixante-trois mille sept cent soixante (163.760) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents statuts.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier et de reformuler intégralement les articles 8 et 24 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des statuts.»

« **Art. 24.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) le conseil de gérance établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le conseil de gérance doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du conseil de gérance.»

Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la reclassification des parts sociales existantes et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit mille Euros (EUR 8.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52043 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196507/298.

(140220231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Apple Tree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 136.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.489.

In the year two thousand and fourteen, on twelfth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Apple Tree Partners IV L.P., a limited partnership organized and existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglard House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 68204, acting through its managing general partner, here represented by Maître Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Apple Tree Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.489, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 20, 2012, published in the Mémorial C, number 573 on March 8, 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on November 5, 2014 not yet published in the Mémorial C.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following agenda for the present general meeting of the Company:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirty six thousand Euros (EUR 136,000.-) so as to bring it from its current amount of six hundred ninety two thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 692,259.-) to eight hundred twenty eight thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 828,259.-) by the issuance of one hundred thirty six thousand (136,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

2. Subscription and paying up of the one hundred thirty six thousand (136,000) New Shares by Apple Tree Partners IV L.P., by a contribution in cash of one hundred six thousand Euros (EUR 136,000.-), whose existence and value is documented by a blocking certificate.

3. Amendment of the first sentence of article 6 of the Company's articles of association to reflect the proposed increase of the share capital

4. Any other business.

Then, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred thirty six thousand Euros (EUR 136,000.-) so as to bring it from its current amount of six hundred ninety two thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 692,259.-) to eight hundred twenty eight thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 828,259.-) by the issuance of one hundred thirty six thousand (136,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

Subscription and payment

The one hundred thirty six thousand (136,000) New Shares are subscribed for by Apple Tree Partners IV L.P., pre-named, the sole existing shareholder of the Company.

Apple Tree Partners IV L.P., has declared to subscribe for and fully pay up the one hundred thirty six thousand (136,000) New Shares by a contribution in cash of one hundred thirty six thousand Euros (EUR 136,000.-).

Proof of such payment has been given on presentation of a blocking certificate from the Company's account bank.

Second resolution

The general meeting resolved to subsequently amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above capital increase by the creation and the issuance of one hundred thirty six thousand (136,000) New Shares as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at eight hundred twenty eight thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 828,259.-) represented by eight hundred twenty eight thousand two hundred fifty nine (828,259) shares (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. (...)”.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the appearing party, who is known to the notary, by first name, last name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Apple Tree Partners IV L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, îles des Cayman, immatriculé sous le numéro 68204, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner, ici représenté par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante prénommée et le notaire soussigné, demeurera annexée à l'acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Apple Tree Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 174.489, constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 573 le 8 mars 2013. Les articles ont été dernièrement modifiés par acte notarié du notaire sus mentionné le 5 novembre 2014 non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante prénommée, représentée comme établi ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 692.259,-) au montant de huit cent vingt-huit mille deux cent cinquante neuf Euros (EUR 828.259,-) par l'émission de cent trente-six mille (136.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

2) Souscription et libération de toutes les cent trente-six mille (136.000) Nouvelles Parts Sociales par Apple Tree Partners IV L.P., par apport en numéraire d'un montant de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000,-), dont l'existence et la valeur est documentée par un certificat de déblocage.

3) Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 692.259,-) au montant de huit cent vingt-huit mille deux cent cinquante neuf Euros (EUR 828.259,-) par

l'émission de cent trente-six mille (136.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération

Toutes les cent trente-six mille (136.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Appel Tree Partners IV L.P., prénommée, l'associé unique de la Société.

Appel Tree Partners IV L.P., a déclaré souscrire et payé entièrement les cent trente-six mille (136.000) Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000,-).

La preuve de ce paiement a été donnée par la présentation d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social par l'émission de cent trente-six mille (136.000) Nouvelles Parts Sociales, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent vingt-huit mille deux cent cinquante neuf Euros (EUR 828.259,-) représenté par huit cent vingt-huit mille deux cent cinquante neuf (828.259) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune. (...)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014196500/127.

(140219959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.722.691.150,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of HeidelbergCement Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of EUR 9,799,991,150 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.709 (the Company).

The Company has been incorporated under the corporate name Turnham Green S. à r. l. on 17 August 2007 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on October 20, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2368. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 13 June 2012, published on 2 August 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1916.

THERE APPEARED:

HeidelbergCement International Holding GmbH, a limited liability company duly organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Berliner Straße 6, 69120 Heidelberg, Germany, and registered with the Commerce Register of the Local Court of Mannheim under number HRB 334775 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, an employee of the undersigned notary, whose professional address is 101 r. Cents, 1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 13 of November, 2014, under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of seventy-seven million three hundred thousand euro (EUR 77,300,000) in order to bring it from its current amount of nine billion seven hundred ninety-nine million nine hundred ninety-one thousand and one hundred fifty euro (EUR 9,799,991,150) to the amount of nine billion seven hundred twenty-two million six hundred ninety-one thousand and one hundred fifty euro (EUR 9,722,691,150) by way of the cancellation of seven million and seven hundred thirty thousand (7,730,000) shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each and repayment of seventy-seven million three hundred thousand euro (EUR 77,300,000) in cash by the Company to the Sole Shareholder.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes.

3. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

4. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seventy-seven million three hundred thousand euro (EUR 77,300,000) in order to bring it from its current amount of nine billion seven hundred ninety-nine million nine hundred ninety-one thousand and one hundred fifty euro (EUR 9,799,991,150) to the amount of nine billion seven hundred twenty-two million six hundred ninety-one thousand and one hundred fifty euro (EUR 9,722,691,150) by way of the cancellation of seven million and seven hundred thirty thousand (7,730,000) shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each and repayment of seventy-seven million three hundred thousand euro (EUR 77,300,000) in cash by the Company to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at nine billion seven hundred twenty-two million six hundred and ninety-one thousand one hundred fifty euro (EUR 9,722,691,150), represented by nine hundred seventy-two million two hundred sixty-nine thousand one hundred fifteen (972,269,115) shares, in registered form, having a par value of ten euro (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR 2,200.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de HeidelbergCement Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 9.799.991.150 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.709.

La Société a été constituée sous le nom Turnham Green S.à r.l. le 17 août 2007 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 octobre 2007 sous le numéro 2368. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été depuis modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2012 sous le numéro 1916.

A comparu:

HeidelbergCement International Holding GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social au 6 Berliner Straße, 69120 Heidelberg, Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal d'Arrondissement de Mannheim sous le numéro HRB 334775, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée du notaire instrumentant, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, 1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 novembre 2014.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-sept millions trois cent mille Euros (EUR 77.300.000) afin de le porter de son montant actuel de neuf milliards sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante euros (EUR 9.799.991.150) à neuf milliards sept cent vingt-deux millions six cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante euros (EUR 9.722.691.150), par l'annulation de sept millions sept cent trente mille (7.730.000) parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et paiement d'un montant de soixante-dix-sept millions trois cent mille Euros (EUR 77.300.000) en numéraire à l'Associé unique.

2. modification de l'article 5 des statuts de la Société à l'effet de refléter la réduction de capital;

3. modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer la réduction de capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et y inscrire la diminution de capital.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-sept millions trois cent mille Euros (EUR 77.300.000) afin de le porter de son montant actuel de neuf milliards sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante euros (EUR 9.799.991.150) à neuf milliards sept cent vingt-deux millions six cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante euros (EUR 9.722.691.150), par l'annulation de sept millions sept cent trente mille (7.730.000) parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et paiement d'un montant de soixante-dix-sept millions trois cent mille Euros (EUR 77.300.000) en numéraire à l'Associé unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à neuf milliards sept cent vingt-deux millions six cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante euros (EUR 9.722.691.150), représenté par neuf cent soixante-douze millions deux cent soixante-neuf mille cent quinze (972.269.115) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer les changements tels que détaillée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et y inscrire la diminution de capital.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 2.200.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56022. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195958/143.

(140219067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

ALMAGEST Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.840.

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jihad Taleb, professionally residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "ALMAGEST Wealth Management S.A., a company limited by shares, (the "Company"), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Register with number B 156.840, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 26, 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated December 23, 2010 number 2825. The Articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 November 2014, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of November 4, 2014,

a copy of the minute of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- The subscribed share capital of the Company amounts currently to five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5.000) shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred EURO) each.

The capital is constituted by shares of two (2) classes, whereby:

- Class A shares (i) are held by persons contributing primarily and actively in the development of the activities of the Company; (ii) represent always more than the majority of the shares outstanding; (iii) entitle their holders to a supplementary dividend;

- Class B shares are held by the other shareholders.

II.- On terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at one million Euro (EUR 1.000.000.-) to be represented by at least the majority of Class A shares and the rest of Class B shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), and the Board of Directors has been authorized during a period expiring on 23 December 2015 to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- The Board of Directors, in its meeting of 4 November 2014 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) up to five hundred and fifty thousand Euro (EUR 550,000.-), by the creation and issue of five hundred (500) new Class A shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to article five of the articles of incorporation, the Board of Directors has waived to the extent necessary the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and has allowed to the subscription of two hundred and fifty (250) new Class A shares the company Tourmaline Investments S. à r.l., and of two hundred and fifty (250) new Class A shares the company S&J International Services Holding S. à r.l.

V.- The five hundred (500) new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers, and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the Company, so that the amount of fifty thousand Euro (EUR

50,000.-) has been put at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents.

VI.- Following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at five hundred and fifty thousand Euro (EUR 550,000.-), represented by five thousand five hundred (5,500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le dix novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jihad Taleb, demeurant professionnellement à Luxembourg;

(ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «ALMAGEST Wealth Management S.A., société anonyme, (le «Société»), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.840 et constituée le 26 octobre 2010 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 23 décembre 2010 numéro 2825. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 4 novembre 2014;

une copie de la dite réunion, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

Le capital est constitué par deux classes d'actions, dans lesquelles:

- Les actions de Classe A (i) qui sont détenues par des personnes qui ont contribué à l'origine et activement au développement des activités de la Société; (ii) qui représentent toujours plus de la majorité des actions en circulation; dont les porteurs ont droit à un dividende supplémentaire.

- Les actions de Classe B qui sont détenues par les autres actionnaires.

II.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, pendant une période expirant le 23 décembre 2015, à augmenter le capital souscrit, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 4 novembre 2014 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000,-), par la création et l'émission de cinq cents nouvelles actions de Classe A d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés et en conformité avec l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration a supprimé dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté à la souscription de deux cent cinquante (250) nouvelles actions de Classe A la société Tourmaline Investments S.à r.l., et de deux cent cinquante (250) nouvelles actions de Classe A la société S&J International Services Holding S. à r.l.

V.- Les cinq cents (500) nouvelles actions de Classe A ont été intégralement souscrites par les souscripteurs pré-ommés, et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte

que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000,-) représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. TALEB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54544. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196524/124.

(140220133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Parlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.841.900,00.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.594.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de capitaux de droit chypriote Marq T Limited, établie et ayant son siège social à 12 Esperidon, 4th Floor, 1087 Nicosie (Chypre), inscrite au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE193742,

ici représentée par Maître Jean-Luc DASCOTTE, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, agissant en sa qualité de mandataire en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle désire constituer et qu'elle a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PARLUX S.à r.l.» («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), par l'article 1832 du Code civil ainsi que par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Siège social. Le siège de la Société est établi à Livange (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune du siège social par simple décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil, comme défini à l'article 11. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par assemblée générale des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce

siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le gérant ou, le cas échéant, le Conseil peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la surveillance et le gardiennage de biens mobiliers et immobiliers (sous forme de surveillance statique ou mobile), la gestion de centres d'alarmes, le transport de fonds ou de valeurs, la protection de personnes, les investigations privées et la surveillance par détective de magasin.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut également procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 5. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Capital. Le capital social s'élève à EUR 4.841.900 (quatre millions huit cent quarante et un mille neuf cents euros) représenté par quarante-huit mille quatre cent dix-neuf (48.419) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art 11. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B).

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle de ce Gérant, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de classe A jusqu'à un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros), mais ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B pour tout montant supérieur à EUR 10.000,- (dix mille euros) (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Gérant en cas de Gérant unique ou, en cas de Conseil, par l'ensemble des Gérants, ou en cas de différentes classes de Gérants, par au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 14. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 15. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins la majorité des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Art. 16. Année sociale. L'exercice social commerce le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance des inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 18. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 19. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 juillet 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 48.419 parts sociales ont été souscrites par l'associé unique et libérées comme suit:

(a) par un apport en nature consistant en une marque commerciale, à savoir «SERIS», plus amplement décrite dans le rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-après, pour un montant de EUR 600.000 (six cent mille euros);

(b) par un apport en nature consistant en 749 (sept cent quarante-neuf) actions de Mentor Worldwide Security Services Sprl, une société belge, ayant son siège social à Anvers (Belgique), immatriculée sous le numéro 0455.331.559 («Mentor»), pour un montant de EUR 420.000 (quatre cent vingt mille euros);

(c) par un apport en nature consistant en 832.341 (huit cent trente-deux mille trois cent quarante et une) actions de «Bank of Cyprus», ayant son siège social à Nicosie (Chypre), immatriculée sous le numéro HE 165, pour un montant de EUR 208.085,25 (deux cent huit mille quatre-vingt-cinq euros et vingt-cinq cents);

(d) par un apport en nature consistant en des créances (les «Créances») détenues dans six (6) comptes à terme auprès de la «Bank of Cyprus», prénommée, pour un montant de EUR 846.905,63 (huit cent quarante-six mille neuf cent cinq euros et soixante-trois cents),

soit un total d'apports en nature de EUR 2.074.990,88 (deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-huit cents); et

(e) par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.766.909,12 (deux millions sept cent soixante-six mille neuf cent neuf euros et douze cents).

L'estimation des actifs apportés à un montant total de EUR 4.841.900 (quatre millions huit cent quarante et un mille neuf cents euros) est acceptée par la Société.

Preuve de l'existence et valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature a été donnée par:

(i) un rapport d'évaluation émis par un réviseur d'entreprises, à savoir la société KPMG Limited, ayant son siège social à Nicosie (Chypre), immatriculée sous le numéro HE 132822;

(ii) un certificat d'évaluation relatif aux actions de Mentor apportées à la Société, émis par l'organe de gestion de Mentor;

(iii) un certificat d'évaluation relatif aux actions de Mentor apportées à la Société, émis par l'organe de gestion de Marq T Limited;

(iv) un certificat d'évaluation relatif aux actions de «Bank of Cyprus» apportées à la société, émis par l'organe de gestion de Marq T Limited;

(v) un certificat de la «Bank of Cyprus» relatif aux Créances détenus par Marq T Limited dans ses comptes et une déclaration de l'associé unique.

Lesdits certificats et rapport après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La contre-valeur de la somme de 2.766.909,12 (deux millions sept cent soixante-six mille neuf cent neuf euros et douze cents) a été mise à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au moyen d'un certificat bancaire.

Réalisation effective des apports

L'associé unique déclare:

- être seul propriétaire des actifs apportés, ceux-ci étant librement transmissibles et non sujets à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquels un tiers pourrait demander que ces actifs, en tout ou en partie, lui soient transférés;
- que les actifs apportés sont libres de tous gages, garanties ou usufruits et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'Apport et à la transcription de Parts en faveur de la Société;
- que toutes les formalités dans le but de formaliser le transfert des actifs apportés à l'égard de la Société ont été effectuées ou seront effectuées de par ses soins.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique prénommé, par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée:

Gérants de classe A:

- M. Frédéric Gattaux, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1975 à Pont-à-Mousson (France), demeurant au 10, rue de Montmédy, L-2164 Luxembourg;
- M. Danny Vandormael, administrateur de sociétés, né le 7 mars 1960 à Saint-Trond (Belgique), demeurant à Hene-goupad 25, 8670 Oostduinkerke, Koksijd, Belgique;

Gérant de classe B:

- M. Guy Tempereau, administrateur de sociétés, né le 17 avril 1952 à Guérande (France), demeurant au 220, rue du jardin secret, Domaine Juan Flore, 06160 Juan Les Pins, France.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi à la Zone Industrielle, rue de Bettembourg, L-3378 Livange.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Dascotte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2014. LAC/2014/56263. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197788/239.

(140220391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Medicaltec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 178.190.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014197679/9.

(140220623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

CCP III German Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.570,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.495.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of November,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP III German Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-165.495 (the Company).

The Company was incorporated on December 14, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 296, on February 3, 2012 (the Articles). The Articles have been restated on December 27, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 897, on April 16, 2013.

There appeared

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 160 909 and with a share capital of EUR 21,471.- being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal,

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the redemption of ten (10) Class I Shares all held by the Sole Shareholder (the Class I Redeemed Shares) having each a par value of one euro (EUR 1.-) (the Class I Redemption);

2. Approval of the redemption of ten (10) Class H Shares all held by the Sole Shareholder (the Class H Redeemed Shares, and together with the Class I Redeemed Shares, the Redeemed Shares), having each a par value of one euro (EUR 1.-) (the Class H Redemption, and together with the Class I Redemption, the Redemptions);

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty Euro (EUR 20.-) in order to bring the capital from its present amount twelve thousand five hundred ninety Euro (EUR 12,590.-) to the amount of twelve thousand five hundred and seventy Euro (EUR 12,570.-) by way of redemption and cancellation of the Redeemed Shares;

4. Approval of the redemption price and decision to confer all powers to the board of managers of the Company in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to the Sole Shareholder and to see to any formalities in connection therewith;

5. Amendment and restatement of article 5 and article 7.3 of the Articles;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, or any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption of ten (10) Class I Shares and all held the Sole Shareholder (the Class I Redeemed Shares) having each a par value of one Euro (EUR 1.-) (the Class I Redemption).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption of ten (10) Class H Shares and all held the Sole Shareholder (the Class H Redeemed Shares, and together with the Class I Redeemed Shares, the Redeemed Shares), having each a par value of one Euro (EUR 1.-) (the Class H Redemption, and together with the Class I Redemption, the Redemptions).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital of the Company is reduced by an amount of twenty Euro (EUR 20.-) in order to bring the capital from its present amount twelve thousand five hundred ninety Euro (EUR 12,590.-) to the amount of twelve thousand five hundred and seventy Euro (EUR 12,570.-) by way of redemption and cancellation of the Redeemed Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption price of thirty million nine hundred twenty-one thousand three hundred seventy euros and eleven eurocents (EUR 30,921,370.11) for the Class I Shares, as it was determined by the Company's board of managers.

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption price of six million three hundred twenty-three thousand eight hundred seventy-seven euros and twenty-three eurocents (EUR 6,323,877.23) for the Class H Shares, as it was determined by the Company's board of managers.

The Sole Shareholder further resolves to confer all powers to the board of managers of the Company in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to the Sole Shareholder and to see to any formalities in connection therewith.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate article 5 and article 7.3 the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The entire corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred seventy euros (EUR 12,570.-) and is represented by:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares);

(ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);

(iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);

(iv) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);

(v) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);

(vi) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);

(vii) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);

(viii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares are hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment:

(a) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(e) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(f) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(g) seventh, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis.

If all the Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

The Sole Shareholder resolves to fully restate article 7.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **7.3.** In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class G Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, or any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3.000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de novembre,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CCP III German Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-165.495 (la Société).

La Société a été constituée le 14 décembre 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296 du 3 février 2012 (les Statuts) tels que modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2012 suivant acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 16 avril, 2013.

A comparu,

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909, avec un capital social de EUR 21,471.-, associé unique de la Société (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation du remboursement de dix (10) Parts Sociales de Catégorie I (les Parts Remboursées de Catégorie I) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (le Remboursement de Catégorie I);

2. Approbation du remboursement de dix (10) Parts Sociales de Catégorie H (les Parts Remboursées de Catégorie H, et ensemble avec les Parts Remboursées de Catégorie I, les Parts Remboursées), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (le Remboursement de Catégorie H, et ensemble avec le Remboursement de Catégorie I, les Remboursements);

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt euros (EUR 20,-) afin de le porter de son montant présent de douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-) à douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12.570,-) par le rachat et l'annulation des Parts Remboursées;

4. Approbation du prix de rachat et décision de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de mettre en oeuvre les modifications comptables et d'organiser le financement du prix de rachat total à l'Associé Unique et de s'occuper de toutes les formalités y relatives;

5. Modification subséquente et reformulation complète de l'article 5 et article 7.3 des Statuts;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements susmentionnés dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin;

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le remboursement de dix (10) Parts Sociales de Catégorie I et le remboursement de dix (10) Parts Sociales de Catégorie I (les Parts Remboursées de Catégorie I) ayant une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune (le Remboursement de Catégorie I).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le remboursement de dix (10) Parts Sociales de Catégorie H et le remboursement de dix (10) Parts Sociales de Catégorie H (les Parts Remboursées de Catégorie H, ensemble avec les Parts

Remboursées de Catégorie I, les Parts Remboursées), ayant une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune (le Remboursement de Catégorie H, et ensemble avec le Remboursement de Catégorie I, les Remboursements);

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de vingt euros (EUR 20,-) et est porté de son montant présent de douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12.590,-) à douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12.570,-) représenté par le rachat et l'annulation des Parts Remboursées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique approuve le prix de rachat de trente millions neuf cent vingt et un mille trois cents soixante-dix euros et onze euro cent (EUR 30.921.370,11) pour les Parts Remboursées de Catégorie I, tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société.

L'Associé Unique approuve le prix de rachat de six millions trois cent vingt-trois mille huit cent soixante-dix-sept euros et vingt-trois eurocents (EUR 6.323.877,23) pour les Parts Remboursées de Catégorie H, tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société.

L'Associé Unique décide également de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de mettre en oeuvre les modifications comptables et d'organiser le financement du prix de remboursement/rachat total à l'Associé Unique et de s'occuper de toutes les formalités y relatives.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler complètement l'article 5 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ Art.5. Capital.

5.1. L'entière du capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12,570.-) et est représenté par:

(i) douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

(iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

(iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);

(v) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);

(vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);

(vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);

(viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.3. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) (ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F annuellement au pro rata;

(g) septièmement, les Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler complètement l'article 7.3 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe G et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changes susmentionnés dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56547. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198158/345.

(140221767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Episo 3 Blue Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 192.665.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EPISO 3 Blue Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg with a share capital of thirteen thousand four hundred euros (EUR 13,400.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on November 20th, 2014,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EPISO 3 Blue Drei S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and ten euros (EUR 12,510.-) and is represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares) and (ii) ten (10) redeemable shares (the Redeemable Shares) all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company..

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders on pro rata and pari passu basis; and

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of the Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase..

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the Redeemable Shares..

7.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (the A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, aforementioned, subscribes to twelve thousand five hundred ten euros (12,510) shares in registered form as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-); and
- ten (10) Redeemable Shares each having a nominal value of one euro (EUR 1.-);

The amount of twelve thousand five hundred and ten euros (EUR 12,510.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

is appointed as A Manager:

- Mr. Yves BARTHELS, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

are appointed as B Managers:

- Mr. Romain DELVERT, born on June 26th, 1973, in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Mr. Mark TERRY, born on January 10th, 1977, in Arawa, Papua New Guinea, residing professionally at Berkeley Square, Berkeley Square House, 8th floor, GB-W1J 6DB London.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that at request of the above appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day stated above written.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

EPISO 3 Blue Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant un capital social de treize mille quatre cents euro (EUR 13.400,-) (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 novembre 2014,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPISO 3 Blue Drei S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) est représenté par (i) douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, (les Parts Sociales Ordinaires), et (ii) dix (10) parts sociales remboursables (les Parts Sociales Remboursables), toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et toutes ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts.

5.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits

de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.8 A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Remboursables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute des Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) Toutes les Parts Sociales soit toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Remboursables.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****12.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur base pari passu.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, prénommé, souscrit à douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales sous forme nominative comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-); et

- dix (10) parts sociales remboursables, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-); et

Le montant de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnelle est située au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

Sont nommés Gérants B:

- M. Romain DELVERT, né le 26 juin 1973, à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- M. Mark TERRY, né le 10 janvier 1977 à Arawa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, demeurant professionnellement au Berkeley Square, Berkeley Square House, 8th floor, GB-W1J 6DB Londres.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56560. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198226/685.

(140221661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Brassica Topco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.716.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 10 décembre 2014

Il a été décidé en date du 10 décembre 2014 de renouveler le mandat de la société Ernst & Young, en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée qui approuvera les comptes au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198093/11.

(140222113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.
